

Patrick Chaize, le sénateur devenu « vice-ministre » des télécoms

Avec sa proposition de loi sur la fibre optique, l'élu (LR) de l'Ain s'est imposé comme le personnage central du secteur, quitte à se faire des ennemis

PORTRAIT

A 60 ans, le sénateur (Les Républicains) de l'Ain Patrick Chaize ne s'imaginait pas faire le buzz sur TikTok. Il a suffi d'un montage vidéo de cinquante secondes tiré d'une audience au Sénat, le 22 mars, de Xavier Niel, le propriétaire de Free (et actionnaire à titre individuel du Monde), pour que son nom fasse le tour du réseau social. On y voit le patron de l'opérateur télécoms, qui a promis, en janvier 2022, de geler ses prix pendant cinq ans, s'étrangler après une remarque du sénateur sur sa « politique tarifaire agressive ».

La vidéo a cumulé une dizaine de millions de vues. Xavier Niel y est même allé de son dic : il a republié sur Twitter un message relayant la séquence, agrémenté de nombreux commentaires contre un sénateur « qui roule pour Orange », selon l'un d'entre eux. Après coup, le fondateur de Free a envoyé un courriel à M. Chaize pour regretter cet emballement. Le sénateur de l'Ain admet que le

« retweet de Xavier Niel sur le montage vidéo n'était pas très sympa », mais dit ne pas lui en vouloir : « J'ai un grand respect pour les personnes qui ont réussi en partant de rien, et j'apprécie sa conviction. »

Surtout, ce n'est pas la colère noire du patron de Free qui va l'ébranler : M. Chaize s'est déjà mis à dos tout le secteur. La cause ? Une proposition de loi sur la qualité des raccordements en fibre optique. Les opérateurs ne veulent pas en entendre parler, inquiets de perdre la main sur ce chantier et d'être dans

l'obligation de dédommager les abonnés débranchés.

Le ministre de la transition numérique et des télécommunications, Jean-Noël Barrot, et l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) ne sont pas non plus entièrement convaincus par l'efficacité d'une telle loi. Mais le sénateur peut compter sur le soutien de ses collègues : sa proposition a été votée à l'unanimité par le Sénat, le 2 mai, et attend d'être inscrite à l'agenda de l'Assemblée nationale.

Une certaine aura

« Sa proposition de loi est une calamité », tacle, sous le couvert de l'anonymat, le dirigeant d'un opérateur, sans comprendre pourquoi l'élu de l'Ain « tourne en boucle » sur la fibre optique. Profiterait-il d'un sujet grand public pour briller politiquement ? « Je suis plutôt en fin de carrière et très heureux comme ça », dément l'ancien maire de Vonnas entre 2008 et 2017, commune surtout connue pour son restaurateur triplement étoilé Georges Blanc.

« Cela ne dérange pas Patrick de déplaire. Si on lui explique les problèmes, il sait changer d'avis »

CLAIRE PERSET
ancienne secrétaire générale de SFR

Serait-ce pour avoir une loi à son nom ? « J'ai coché la case avec la loi de 2021 sur l'empreinte environnementale du numérique », répond-il. Et si c'était alors pour servir des intérêts cachés ? « Il est insensible aux lobbys. Il est simplement déterminé à ce que le pays dispose d'un réseau de qualité », rétorque Philippe Le Grand, le président d'InfraNum, la fédération des professionnels des infrastructures numériques, pourtant « pas favorable à sa proposition de loi ».

Tout le monde s'entend sur un point : le sénateur ne peut pas être suspecté de ne rien comprendre aux télécoms. « Il est l'un des trois ou quatre parlementaires à savoir de quoi il parle en matière d'infrastructures numériques », souligne M. Le Grand, qui connaît le sénateur depuis vingt ans. M. Chaize est un homme des réseaux, d'abord électriques, au Syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain, puis télécoms, lorsque l'établissement public intègre ces compétences dans les années 1990.

Devenu directeur du syndicat, l'ancien technicien des eaux et forêts œuvre pour la construction du réseau de fibre optique de l'Ain dès 2005, ce qu'aucun département n'avait encore fait. « Cela n'a pas plu à France Télécom et nous a valu plusieurs procès », se souvient l'élu. Il ira au bout du projet.

La réussite de ce chantier, dont le modèle a ensuite été repris par d'autres départements, vaut à M. Chaize une certaine aura. Sa position de président de l'Avicca, l'association qui regroupe les collectivités locales engagées dans le numérique, renforce la popularité de ce fils d'électricien automobile auprès d'élus ruraux qui voient dans le manque d'entretien des opérateurs à régler les problè-

mes de la fibre optique une forme de mépris de Paris envers les campagnes. « Si j'avais écouté mes adhérents, ma proposition de loi aurait été encore plus radicale », expliquait le sénateur en marge du colloque de l'Avicca organisé, à Paris, le 16 mai.

Profil transparent

« Cela ne dérange pas Patrick de déplaire. Mais ce n'est pas un idéologue. Si on lui explique les problèmes, il sait changer d'avis », apprécie Claire Perset, fondatrice de CAN, un cabinet de conseil en responsabilité sociétale des entreprises, et ancienne secrétaire générale de SFR. Sa connaissance du secteur et son écoute avaient d'ailleurs fait de lui un excellent allié des opérateurs télécoms, jusqu'au clash récent. « [Chez SFR], on se disait : si on a Chaize avec nous, c'est gagné, plus que si on avait le ministre avec nous », ajoute M^{me} Perset.

Ces derniers mois lui ont toutefois rappelé que le jeu politique était souvent encore plus musclé que celui des télécoms. Son profil transparent convainc Gérard Larcher, le président (Les Républicains) du Sénat, de lui confier, fin 2021, l'explosive mission de contrôle sur la sécurisation de la chasse. M. Chaize prend des coups de tous les côtés, y compris de son propre camp : sa proposition de loi issue du rapport remis en septembre 2022 ne sera pas soutenue par son groupe sénatorial. « Je savais que je ne pouvais faire que des mécontents, mais je soutenais ce texte car j'y croyais », souligne le sénateur. « Chagriné sur le coup » par cet échec.

Le vote à l'unanimité de sa proposition de loi sur la fibre lui a redonné des ailes. Le sénateur pousse Jean-Noël Barrot à lancer une grande loi sur le numérique,

LE CONTEXTE

Une proposition de loi qui inquiète le régulateur, le ministre et les opérateurs
Dévoilée, en juillet 2022, et votée par le Sénat, le 2 mai, la proposition de loi Chaize s'attaque aux problèmes lancinants de raccordement à la fibre optique. Elle prévoit qu'en cas de défaut, l'opérateur d'infrastructures, c'est-à-dire celui qui détient le réseau, puisse reprendre à son compte le raccordement des abonnés, mission attribuée à ce jour aux opérateurs commerciaux (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR). Ferme et opposés, ces derniers estiment que la mesure ne réglerait pas les problèmes et ne ferait que mettre un coup d'arrêt au déploiement de la fibre, en obligeant le secteur à revoir son mode opératoire. Le ministre des télécoms et le régulateur, l'Arcep, partagent cette crainte. En revanche, ils jugent bienvenus deux articles de la proposition de loi qui visent à renforcer les pouvoirs de l'Arcep et le droit des consommateurs.

la dernière remontant à 2016, sous Axelle Lemaire. « J'ai dit au ministre : "Si tu veux, je m'en occupe." J'ai d'ailleurs déjà commencé le travail et je vais continuer », confie M. Chaize. Certains de ses détracteurs voient dans cette énergie à se poser en vice-ministre des télécoms la frustration de ne pas avoir de poste plus prestigieux, à Bercy ou à l'Arcep. « Je ne revendique rien. Mais si, demain, on considère que je peux apporter autre chose à un autre poste, j'y réfléchirai », étude-t-il. ■

OLIVIER PINAUD